

## COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

### Stratégie cantonale pour la gestion du risque de pénurie d'énergie

Face aux sérieuses incertitudes pesant sur l'approvisionnement en gaz et en électricité pour les mois d'hiver 2022-2023, le Conseil d'Etat développe une stratégie destinée à garantir que les prestations essentielles puissent continuer à être fournies à la population, en cas de contingentement, de délestage ou de panne. Pour faire preuve d'exemplarité, le Canton a décidé également de mesures d'économies d'énergie au sein de l'administration cantonale. Il encourage la population, les communes et les entreprises à réduire, à leur tour, leur consommation. Enfin, il met en consultation puis proposera au Grand Conseil des dispositions légales urgentes pour limiter l'éclairage publicitaire et commercial, d'une part, et d'autre part, pour permettre au Canton d'encourager les entreprises grandes consommatrices à prendre les dispositions nécessaires pour faire face à une pénurie.

Développée conjointement par le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) et par le Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP), la stratégie cantonale adoptée par le Conseil d'Etat pour réduire l'impact sur la société d'un approvisionnement déficitaire en électricité et en gaz vise principalement à :

- mettre en place des mesures visant des économies d'énergie au sein de l'administration cantonale ainsi que dans les bâtiments propriétés de l'Etat;
- accompagner et encourager la population, les entreprises et les communes, afin qu'elles adoptent des comportements économes en énergie;
- garantir que les prestations essentielles soient délivrées à la population en cas de pénurie ou de panne, notamment dans les domaines de la santé, de la sécurité, de la fourniture en eau potable ou en biens de première nécessité.

Afin de créer les conditions favorables à des décisions rapides et efficaces, le Conseil d'Etat a décidé de renforcer son dispositif de gestion de crise. L'Etat-major cantonal de conduite (EMCC) pilotera ce dispositif renforcé dès la mi-octobre 2022, afin de permettre aux autorités d'agir dans des délais très courts en fonction de l'évolution de la situation. Les communes seront étroitement impliquées. Le Conseil d'Etat se tient prêt à renforcer ce dispositif en cas de dégradation de la situation.

## Prestations essentielles pour la population

En concertation avec tous les départements de l'Etat, une liste des sites essentiels de l'administration cantonale et une recensant les infrastructures critiques du canton ont été élaborées. La première notamment intègre tous les bâtiments permettant d'assurer les activités vitales de l'administration, afin de répondre aux besoins prioritaires de la population et aux objectifs stratégiques de l'Etat en cas de crise. Dans ce but, ces sites vont être équipés de manière à remplir leurs fonctions même en cas de délestage ou de panne généralisée.

Dans la même perspective, un décret urgent est mis en consultation puis sera transmis au Grand Conseil, donnant les moyens au Canton d'informer les «grands consommateurs» appelés à réorganiser leur fonctionnement pour faire face à une pénurie.

## Economies d'énergie

Dans le but de réduire le risque de pénurie, le Conseil d'Etat met en œuvre une série de mesures destinées à faire des économies d'énergie. En ce qui concerne l'administration cantonale, qui doit faire preuve d'exemplarité, la température des bâtiments administratifs sera fixée à 20°C. Des recommandations visant à combattre le gaspillage d'énergie sur les lieux de travail ont été communiquées à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat. Le Conseil d'Etat invite également la population à suivre les recommandations de la Confédération pour réduire la consommation d'énergie.

En outre, un deuxième décret urgent est mis en consultation puis sera transmis au Grand Conseil lui permettant de limiter l'éclairage publicitaire et commercial.

Le Canton invite également les entreprises à mettre en place dès à présent les mesures suivant les recommandations fédérales et cantonales pour réduire la consommation d'énergie, et à planifier la poursuite de leurs activités avec d'éventuelles restrictions d'énergie.

Enfin, le Canton renforce son soutien aux régies et propriétaires d'immeubles ainsi qu'aux locataires via des programmes favorisant la mise en place de mesures d'économie d'énergie dans les immeubles et les logements (par le biais du programme Ecologement et des formations gratuites auprès de concierges, agents d'exploitation et chauffagistes)

## Communes

Au vu du rôle central que les communes sont appelées à jouer dans la gestion d'une crise énergétique, le Conseil d'Etat les invite d'ores et déjà à suivre les recommandations du Canton en matière d'économie d'énergie et à élaborer un plan de continuité des activités. Par ailleurs, le Conseil d'Etat a identifié les missions qui seront de leur responsabilité, dont la mise en place de points de rassemblement d'urgence où la population pourra trouver des prestations essentielles en cas de rupture de l'approvisionnement électrique ou de défaillance des systèmes de télécommunication, le maintien de l'approvisionnement en eau potable ainsi que l'évacuation des eaux usées. Pour les accompagner, des séances d'information à l'attention des autorités communales sont d'ores et déjà programmées avec les préfetures et l'EMCC dans chaque district durant les mois d'octobre et de novembre.

## Pour en savoir plus

Dans la mesure où des informations précises et actualisées contribuent à la réussite de l'effort collectif demandé à la population, aux communes et aux entreprises, une page internet spécifique est mise en ligne sur le site de l'Etat de Vaud. A l'adresse [www.vd.ch/penurie](http://www.vd.ch/penurie) sont rassemblés renseignements, conseils et liens utiles pour affronter au mieux la crise énergétique. Elle sera complétée régulièrement, au gré de l'évolution de la situation. Enfin, dès le 15 octobre, une hotline sera également mise en service pour répondre aux interrogations de tout un chacun.

Le Conseil d'Etat tient à rappeler qu'il entend poursuivre les démarches entreprises pour réaliser la transition énergétique et écologique, et réduire ainsi sa dépendance à l'importation d'énergie, en particulier aux énergies fossiles. Cela devrait permettre de réduire à l'avenir les risques de pénurie. Dans cette optique, il va continuer à favoriser la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique, en particulier l'assainissement des bâtiments, le développement des énergies renouvelables indigènes et encourager une plus grande sobriété afin d'éviter le gaspillage énergétique.

À partir d'aujourd'hui, toutes les demandes médias concernant la gestion de la pénurie peuvent être adressées à [penurie.medias\(at\)vd.ch](mailto:penurie.medias(at)vd.ch)

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 28 septembre 2022

## RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DITS, Christelle Luisier Brodard, conseillère d'Etat,

021 316 45 14

DJES, Vassilis Venizelos, conseiller d'Etat,

021 316 40 27

DEIEP, Isabelle Moret, conseillère d'Etat,

021 316 60 10

DJES, Denis Froidevaux, chef de l'Etat-major cantonal de conduite,

079 214 14 22

DJES, François Vuille, détaché à la gestion du risque de pénurie, Direction générale de l'environnement,

021 316 35 19

DEIEP, Michel Staffoni, directeur général, Direction générale des immeubles et du patrimoine,

021 316 20 16

## LIENS

[www.vd.ch/penurie](http://www.vd.ch/penurie)

## TÉLÉCHARGEMENTS

Présentation

Contultation - Projet de décret: limitation des éclairages non essentiels

Consultation: projet de décret ordonnant aux gestionnaires des réseaux de distribution et aux fournisseurs d'énergie la transmission de données relatives aux consommateurs